FOCUS

Pollution intérieure et enfance

Environnement intérieur

#enfance #perturbateurs endocriniens #indice de confinement

Mise à jour de cette page :
29/01/2026

Auteur **Pôle ESE** *69002 LYON* Réseau d'acteur

Faute d'information de la part des jeunes parents, la chambre du bébé, avec de nouvelles peintures et un mobilier neuf, est souvent la pièce la plus polluée de la maison ! En réponse à cette lacune, Santé Publique France,établissement public, a lancé le site ressource « 1000 premiers jours » qui prend en compte les sources de la pollution de l'air intérieur.

Crèches, garderies et écoles sont aussi concernés du fait des matériaux de construction, des produits d'entretien ou du matériel utilisé pour les activités de loisir.
L'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) a publié en 2018 les premiers résultats d'une étude menée entre 2013 et 2017 dans 301 écoles françaises. Conclusion de cette étude :

> *La qualité de l'air est « globalement assez satisfaisante » dans les écoles françaises."*

Malgré ce point de vue optimiste, certains points de vigilance ressortent, comme une forte concentration en dioxyde de carbone (CO2), qui renvoie à l'indice de confinement et un manque de renouvellement de l'air.

Des mesures pour surveiller la qualité de l'air

Au niveau national, « la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants » fait partie du dispositif réglementaire 2018-2023 en vigueur dans le cadre de la loi de 2010.

> **La loi de 2010 a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements recevant un public sensible, notamment les établissements d'accueil du jeune enfant.**

La concentration de CO2 dans les locaux fixée par les règlements sanitaires départementaux est de 0,1 % de CO2 (ou 1 000 ppm). Cette règlementation concerne également depuis 2020 les accueils de loisirs, les collèges et les lycées. Le Ministère de l'écologie propose un guide pratique pour aider les équipes des établissements.

Un #indice de confinement (ICONE), donnant sur une échelle de 1 à 5 la concentration en dioxyde de carbone (CO2), a été créé pour suivre la qualité de l'air dans les écoles et les crèches.

Des pistes pour agir

- Voir les recommandations sur l'air intérieur
- S'informer et s'inspirer des conseils ministériels et associatifs :

- Guide pratique « Pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants »
pour les crèches, les écoles, les collèges et les lycées
Ministère de l'Écologie, du Développement durable – 2015

- Ressources de l APPA - Association pour la prévention de la pollution atmosphérique

- Fiches et guides pratiques Santé-environnement
- Qualité de l'air intérieur
- Les 1000 premiers jours : agir sur son environnement
- Dans mon logement, je peux réduire le risque d'exposition des bébés et des jeunes enfants aux polluants intérieurs !